

<p><u>Date de réunion</u> :</p> <p>19 juin 2024</p> <p><u>Date de convocation</u> :</p> <p>12 juin 2024</p>	<p style="text-align: center;">Procès-verbal de réunion</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Conseil Communautaire</p>	 <p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS</p>
<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la Présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.</p> <p><u>Étaient présents</u> :</p> <p>Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Gino GOMMÉ, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Étaient excusés</u> :</p> <p>Odile LANDRY donne pouvoir à Chantal AVENET, Philippe PÉANO donne pouvoir à Christiane AUGEREAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Fabien HOUZÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Fernand GARCIA, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Joël DENIAU donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Joël BESNARD donne pouvoir à Annick REITER, Denis SEYNAEVE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES.</p> <p><u>Était absente</u> :</p> <p>Véronique BERGER.</p>		

Ordre du jour

Préambule : Échange avec Anne BAYON de NOYER, Présidente du SMICTOM d'Amboise

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Récapitulatif des décisions prises par le Bureau communautaire du 22 mai 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 mai 2024

- 1) Marché public relatif à l'animation et au suivi d'un dispositif d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire du Castelrenaudais
- 2) Approbation de la Convention d'OPAH
- 3) OPAH – Aides complémentaires de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
- 4) Fonds de concours communautaire – Réalisation d'études de faisabilité dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable intercommunal – Itinéraire entre Neuville-sur-Brenne et Château-Renault
- 5) Désignation de quatre délégués titulaires et suppléants – instance SIEIL – suite transfert de compétence éclairage public
- 6) Comité des fêtes « Monthodon s'amuse » : subvention exceptionnelle pour l'événement du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Touraine – le 7 septembre 2024
- 7) Tarif des produits de la Maison du Tourisme – nouveau produit
- 8) Centre aquatique – Animation « Sensibilisation au sauvetage et au secourisme »
- 9) Castel'eau – Renouvellement des conventions avec le collège André Bauchant
- 10) Castel'eau – Renouvellement des conventions avec le lycée professionnel Beauregard
- 11) Castel'eau - Modification des activités d'apprentissage
- 12) Castel'eau – Grille d'exploitation à compter de la rentrée 2024 / 2025
- 13) Centre aquatique – Tarifs
- 14) Subvention Secours populaire
- 15) Subvention Croix rouge
- 16) Budget général – Décision modificative n° 2
- 17) Comptes-rendus des Commissions et Syndicats
- 18) Informations diverses
- 19) Questions diverses

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a désigné Catherine DATTÉE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Préambule : Échange avec Anne BAYON de NOYER, Présidente du SMICTOM d'Amboise

Anne BAYON de NOYER, présidente du SMICTOM d'Amboise souhaite répondre aux questions des élus du Castelrenaudais.

En avant-propos, Anne BAYON de NOYER souhaite rendre compte de la position défavorable de la Communauté de Communes Autour de Chenonceau sur la demande financière de la ville de Tours et de l'association organisatrice pour le projet d'un congrès sur les gens du voyage.

D'autant plus que l'aire d'accueil de Saint-Martin-le-Beau a été vandalisée. Elle est donc actuellement fermée car inutilisable.

Concernant le SMICTOM, lors de la préparation du budget primitif un déficit de 1,2 million a été révélé, comblé par la réserve de 800 000 €, 200 000 € de paiement de pénalités de SÉPUR et l'augmentation des cotisations des Communauté de Communes de 3%. La question se pose pour l'équilibre du budget 2025.

Il est indispensable de retrouver une situation financière saine avant de poursuivre les projets sur les déchetteries malgré les exigences réglementaires imposées par l'État, et notamment les prescriptions de l'audit sécuritaire de la DREAL.

Les marchés publics engagent le SMICTOM sur plusieurs années, jusqu'en 2027 et 2029.

Aussi le budget 2025 ne pourra pas être à l'équilibre sans une augmentation des contributions des Communautés de Communes. Par ailleurs, plusieurs difficultés dans le fonctionnement du SMICTOM incite à réaliser un audit organisationnel.

Patrice POTTIER précise que la réglementation sur les biodéchets générera également des coûts supplémentaires.

Anne BAYON de NOYER précise que le SMICTOM répond à la réglementation puisque la loi impose seulement l'étude à ce jour. Elle rappelle que jusqu'à présent, il n'existe pas d'exutoire pour les biodéchets à Valéco. Une solution pourrait être un traitement des déchets sur le quai de transfert.

Les commissions (biodéchets, déchetteries et communication) sont actives. Anne BAYON de NOYER rappelle qu'elle est la référente de la commission communication et qu'il est nécessaire de faire de la pédagogie auprès des usagers ; par exemple en soulignant le poids de la TGAP, taxe sur les activités polluantes sur les ordures ménagères et le tout-venant, mise en place par l'État dans le coût des déchets. Pour rappel, le SMICTOM payait 106 000 € de TGAP en 2019, contre 350 000 € en 2024.

Isabelle SÉNÉCHAL s'interroge sur la pérennité du SMICTOM. Anne BAYON de NOYER informe qu'il n'est pas simple de dissoudre un syndicat. Les prochaines élections législatives créent des incertitudes réglementaires.

Alain DROUET s'interroge sur les possibilités d'adhérer à Valéco en dehors du SMICTOM puisque c'était la condition au départ.

Anne BAYON de NOYER indique que ce sujet n'a pas été abordé avec Valéco.

Le constat est que le marché de SÉPUR était sous-estimé financièrement et que le contexte inflationniste a amplifié la dégradation. De plus, SÉPUR a assigné le SMICTOM sur le solde des pénalités (70 000 €). L'avocat que le SMICTOM a pris pour se défendre, pense que le SMICTOM ne recevra que 20 000 €.

Les élus constatent que si SÉPUR n'avait pas été choisi en 2020, on aurait subi le vrai coût du service en 2020 au lieu d'aujourd'hui.

Concernant le SRADDET, la Communauté de Communes de Bléré propose d'émettre un avis défavorable au projet de modification compte tenu du fait que les chiffres du CEREMA sur le calcul de la surface foncière consommée sont défavorables aux CC sans que les modalités de calcul ne soient explicitées.

De plus, la modification du SRADDET impliquera une modification du SCOT qui lui-même conditionne la modification des PLUi en cascade ; et cela entraîne des coûts des modifications estimés à 250 000 € pour la révision du SCOT, et 150 000 € pour une modification du PLUi.

D'autant plus que le SCOT sollicite un subventionnement au titre du CRST, fonds qui est réservé aux investissements des communes et des intercommunalités. Cela se traduit par une double contrainte pour le bloc communal sur les possibilités foncières et le soutien financier des investissements locaux.

Brigitte DUPUIS remercie Anne BAYON de NOYER pour cet échange.

Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Date de signature	Destinataire	Objet	Montant budgétaire
25/04/2024	MOREAU BOXTOR ARCHITECTES	ACCOMPAGNEMENT PRESENTATION DRAC : ETUDE REHABILITATION TANNERIES CHT RENAULT	900,00€
25/04/2024	IMPRIMERIE LESSAGE	3 AFFICHES POUR PANNEAUX SUCETTES 200 DEPLIANTS 32 AFFICHES ECHAPPEE RENAUDAISE	186,80 €
25/04/2024	SOLYGIENE ENVIRONNEMENT	SIEGE : NETTOYAGE DES VITRES	6 348,00 €

25/04/2024	SOLYGIENE ENVIRONNEMENT	MAISON DU TOURISME : NETTOYAGE DES VITRES	429,60 €
29/04/2024	SO CHIC SO GRAPHIC	TOURISME ; 100 MAGNETS 80X54	284,40 €
29/04/2024	IMPRIMERIE LESSAGE	TOURISME : 100 CARTES POSTALES ET 50 MARQUE PAGES	75,60 €
29/04/2024	PAUCHET SPORTS	TOURISME : 50 TOTE BAG	250,00 €
06/05/2024	IMPRIMERIE LESSAGE	60 FLYERS 10 AFFICHES France SERVICE MAI	30,60 €
16/05/2024	IDEO POINT COM	INSERTIONS PUBLICITAIRES ANNUAIRE DU CASTELRENAUDAIS POUR LE BALZAC ET CASTEL'EAU	2 770,20 €
16/05/2024	PAVOIFETES	40 GILETS DE SECURITE FLOQUES AU LOGO	518,40 €
16/05/2024	AAZ COM REPRO	POSE STICKERS SUR VEHICULE DACIA LODGY	486,00 €
16/05/2024	ALPHIRO	PISCINE ; REVISION DES 5 ANS DU COMPRESSEUR D'AIR, REMPLACEMENT TUYAUX, INSPECTION PERIODIQUE	4 010,00 €
16/05/2024	LPC – LA PISCINE	PISCINE : MATERIEL DIVERS (CARNET SANITAIRE, PONCEAU FLOTTANT, TAPIS PASSERELLE, ESSENCE DE SAUNA, ...)	1 963,92 €
21/05/2024	INTERMARCHÉ	PISCINE : ALIMENTATION ET FOURNITURES ANIMATION AQUAZUMBA	63,88 €
21/05/2024	SARL GG TN	BOUTIQUE MAISON DU TOURISME : SABLES	28,06 €
22/05/2024	PLEIN AIR PAPEA	ALSH NOUZILLY : SORTIE LE 1/08/2024	855,00 €
22/05/2024	LAMBERT – PALISSE	ALSH NOUZILLY : ALIMENTATION GOUTERS MAI A DEBUT JUILLET 2024	147,60 €
22/05/2024	FAMILY PARK	ALSH NOUZILLY : SORTIE DU 11/07/2024	780,00 €
23/05/2024	INTERMARCHÉ	TOURISME : ALIMENTATION POUR ANIMATION ECHAPPEES RENAUDINES	70,42 €
27/05/2024	ABS INFRA	NOUVELLES ADRESSES MAIL SERVICE TOURISME	396,00 €
27/05/2024	IMPRIMERIE LESAGE	1200 FLYERS ET 53 AFFICHES HEURES GOURMANDES	129,60 €

Récapitulatif des décisions prises par le Bureau communautaire du 22 mai 2024

- **Modification du tableau des effectifs – suppression de postes vacants**
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :
 - a modifié le tableau des effectifs en supprimant les emplois devenus vacants.
- **Modification du tableau des effectifs – service aux usagers**
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :
 - a modifié le tableau des effectifs en modifiant les missions et le temps non complet (30/35^{ème}) du contrôleur des circuits de transport scolaire et animateur France services sur le grade d'adjoint technique.

Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 22 mai 2024

Ce compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des Membres par son adjonction à la convocation de ce jour est approuvé à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. CC 2024-062 Marché public à l'animation et au suivi d'un dispositif d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire du Castelrenaudais

Brigitte DUPUIS donne la parole à Marc LEPRINCE, Vice-Président en charge du territoire :

Le présent marché est passé sur le mode d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124.2, R2124.1, R2124.21° et R.2161.2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publié au BOAMP et au JOUE le 30 janvier 2024 et dématérialisé sur la plateforme KLEKOON le 31 janvier 2024.

La date limite de réception des offres était fixée au 12 mars 2024 – 12h00 (midi).

Une offre est parvenue dans les délais : **SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE.**

A l'issue de l'analyse de l'offre, un classement a été effectué par le pouvoir adjudicateur. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 avril 2024 à 9h00 pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse par une décision motivée en fonction des critères de jugement des offres pondérés.

Jugement des offres**1- Valeur technique notée sur 60 points et jugée sur la base des sous-critères suivants :****1.1-Qualité de la Méthodologie - 50 points.**

Cet élément a été jugé au regard de la cohérence et de l'adaptation de la méthodologie détaillée proposée dans le mémoire du soumissionnaire et des moyens matériels alloués.

1.2-Composition de l'équipe - 10 points.

Cet élément a été jugé au regard de la qualité et l'adéquation de l'équipe dédiée à la mission, des compétences, formations et expériences des intervenants en lien avec les tâches qui leur sont confiées

2- Prix des prestations noté sur 40 points : cet élément a été jugé au regard du montant total hors taxes proposé par le soumissionnaire au DQE. L'offre la moins disante acceptable obtiendra la note de 40 points. Les autres offres seront notées par application de la formule de calcul suivante : $40 \times (\text{prix de l'offre la moins disante acceptable} / \text{prix de l'offre analysée})$.

Le rapport d'analyse et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres sont consultables.

Bien que seule offre reçue, l'offre de SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE répond bien au cahier des charges tout en étant cohérente financièrement. Aussi, il est proposé de retenir l'offre du candidat SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CHOISIT** l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'offre du candidat SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE, soit 346 315 € HT pour 3 ans.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer le marché public et tous les documents y afférents.

2. CC 2024-063 Approbation de la Convention d'OPAH

Brigitte DUPUIS donne la parole à Marc LEPRINCE, Vice-Président en charge du territoire :

1) Contexte

L'objectif est de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce dispositif, moins coûteux qu'une OPAH-RU et plus adaptée au territoire, aurait principalement pour objectif d'accompagner les ménages dans la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

Les attentes et objectifs de la Communauté de Communes à travers cette OPAH sont d'accompagner des projets portés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans le cadre de plusieurs axes majeurs :

- La lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration thermique,
- La lutte contre l'habitat Indigne,
- L'adaptation des logements pour les personnes âgées et en situation de handicap,
- La remise sur le marché de biens vacants depuis une durée de plus d'un an et dont l'état de dégradation est avéré.

2) Objectifs quantitatifs

Au regard de l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2021 et des ménages éligibles, il pourrait être envisagé le suivi d'environ 120 projets pour **3 années** sur le Castelrenaudais.

3) Plan de financement

L'OPAH sera menée pour une durée de **3 ans** avec un reste à charge prévisionnel d'environ 25 000 € à 30 000 €.

Marc LEPRINCE fait remarquer qu'en signant rapidement la convention on bénéficie d'un reste à charge moindre.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le lancement de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer la Convention d'OPAH et tous les documents y afférents, et notamment à réaliser la demande de subvention auprès de l'ANAH.

3. CC 2024-064 OPAH – Aides complémentaires de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Brigitte DUPUIS donne la parole à Marc LEPRINCE, Vice-Président en charge du territoire :

Dans le cadre de l'OPAH, la majorité des Aides aux travaux sont octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). La collectivité peut également attribuer des aides complémentaires aux ménages sur des critères qu'elle définit librement.

Il est ainsi proposé que des aides soient octroyées aux ménages en complément des aides de l'Anah.

1) Conditions d'attribution

L'ensemble des ménages déposant un dossier d'amélioration de l'habitat (Travaux de rénovation énergétique, adaptabilité du logement pour les personnes âgées et en situation de handicap, Lutte contre l'habitat indigne) dans le cadre du dispositif d'OPAH pourra bénéficier des aides complémentaires proposées par la Communauté de communes. Ces aides ne pourront pas dépasser 80% du reste à charge du montant des travaux réalisés.

L'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH seront aidés par la collectivité dans la limite de l'enveloppe inscrite au budget.

2) Montants des aides de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Il est proposé d'octroyer 1.000 € d'aides de la Communauté de Communes du Castelrenaudais par ménage. Une prime de 500 € pourra être cumulée à cette aide pour les bâtiments situés en périmètre SPR (Site patrimonial remarquable) et Monuments historiques ainsi que pour les sorties de vacance.

Marc LEPRINCE rappelle que l'estimation est basée sur 120 projets sur 3 ans.

Jean-Claude BAGLAN précise que le montant des subventions perçues ne dépassera pas 80% du montant des travaux.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'octroi d'aides complémentaires de la CCCR dans le cadre de l'OPAH selon les modalités décrites ci-dessous.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer tous les documents y afférents.

4. CC 2024-065 Fonds de concours communautaire – Réalisation d'étude de faisabilité dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable intercommunal – Itinéraire entre Neuville-sur-Brenne et Château-Renault

Brigitte DUPUIS donne la parole à Marc LEPRINCE, Vice-Président en charge des mobilités :

Le Schéma Directeur Cyclable approuvé par la délibération CC 2024-042, comprend 282 km d'aménagements cyclables qui se décomposent en 55 itinéraires et 7 boucles cyclo-touristiques sur les 16 communes du territoire.

Les communes de Neuville-sur-Brenne et de Château-Renault envisagent de réaliser un itinéraire cyclable entre leurs bourgs, via la RD43. Axe structurant du territoire, le projet est motivé par le trajet des enfants de Neuville-sur-Brenne vers les différents établissements scolaires et sportifs de la Commune de Château-Renault ainsi que par les trajets domicile-travail.

La réalisation de ce projet se révèle complexe à mettre en oeuvre du fait des difficultés techniques du tracé. C'est pourquoi une étude de faisabilité est nécessaire pour cet itinéraire avant d'engager sa réalisation.

Par la mise en oeuvre d'un fond de concours, la Communauté de Communes du Castelrenaudais propose de s'engager dans un soutien financier à cette étude de faisabilité portées par les communes de Neuville-sur-Brenne et Château-Renault.

D'après les services du Département, le coût d'une étude de faisabilité sur cet itinéraire serait entre 25 000€ et 35 000€. Toutes les subventions possibles seront recherchées.

Le montant total du fonds de concours par projet ne peut pas excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Soit 50 % du reste à charge.

En vertu de l'article L.5214-16-V du CGCT la Communauté de Communes peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation d'équipements, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

Jean-Claude BAGLAN demande quelles sont les subventions espérées

Brigitte DUPUIS précise que la subvention est sollicitée au titre du fonds vert.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30

Suffrages exprimés : 26

POUR : 26

Abstention / nul : 4 (Catherine DATTÉE – Frédéric LAUGIS – Chantal GONZALEZ-BOURGES – Denis SEYNAEVE)

Majorité absolue : 14

CONTRE : 0

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en place du fonds de concours pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'itinéraire cyclable

- Neuville-Château Renault dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable intercommunal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président tous les documents relatifs à ce dossier.

5. CC 2024-066 Désignation de quatre délégué titulaires et suppléants – Instance SIEIL – suite transfert de compétence éclairage public

Brigitte DUPUIS donne la parole à Fabien HOUZÉ, Vice-Président en charge du suivi du développement économique :

Considérant la délibération prise en date du 21 février 2024 autorisant le transfert au SIEIL de la compétence « éclairage public » de la Communauté de Communes du Castelrenaudais dans les conditions susvisées ;

Considérant que le SIEIL par courrier en date du 30 mai 2024 reçu le 4 juin 2024 demande la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants qui siègeront aux prochains Comités Syndicaux du SIEIL (mandat 2020-2026).

Les quatre délégués devront remplir les fiches de renseignements signés de la Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais ou le Vice-Président.

Un appel à candidature est réalisé en séance.

Fabien HOUZÉ et Frank SALGÉ présentent leur candidature en qualité de représentant titulaire.

Chantal AVENET et Denis SEYNAEVE présentent leur candidature en qualité de suppléant.

Considérant que le nombre de candidature correspond aux statuts du SIEIL, il est proposé de déroger aux articles L.5211-7 et L.5711-1. Le Conseil communautaire décidé à l'unanimité de déroger au scrutin secret pour la nomination des délégués.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Fabien HOUZÉ et Frank SALGÉ en qualité de délégués titulaires et Chantal AVENET et Denis SEYNAEVE en qualité de délégués suppléants pour siéger aux Comités Syndicaux du SIEIL,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer la fiche de renseignements.

TOURISME

6. CC 2024-067 Comité des fêtes « Monthodon s'amuse » : subvention exceptionnelle pour l'évènement du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Touraine – le 7 septembre 2024

Brigitte DUPUIS donne la parole à Fabien HOUZÉ, Vice-Président en charge du tourisme :

Afin de fêter dignement le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Touraine, le Comité des fêtes « Monthodon s'amuse », en association avec la ville de Château-Renault, la commune de Monthodon et la Communauté de communes du Castelrenaudais organise un évènement le 7 septembre 2024.

44 véhicules d'époque feront un circuit qui passera par toutes les communes. Le matin, rassemblement à Monthodon, passage par Le Boulay, cérémonie au monument aux morts de Château Renault, sauts de parachutistes sur Neuville-sur-Brenne, passage à Authon avec arrêt à Authon sur la tombe de Valery Giscard d'Estaing, déjeuner à Monthodon puis division en deux groupes de véhicules afin de couvrir l'ensemble du territoire et passer par toutes les communes. Rassemblement final à la salle de la Tannerie à Château-Renault.

Le pavoisement des communes est à la charge de celles-ci, aux couleurs de la France et des Etats Unis d'Amérique, dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

Monsieur Pottier a contacté une association de motards qui pourra diligenter une douzaine de motos pour encadrer les convois à condition qu'ils puissent participer au repas du midi et qu'ils soient indemnisés de leur essence. Les personnes qui viennent avec leurs voitures et camions d'époque sont bénévoles et demandent juste le remboursement des frais d'essence.

Pour rappel, le montant des aides publiques allouées ne peut excéder 80 % des dépenses du projet.

Aussi au regard du montant total de 5 000 € des aides qui seront apportées par les communes de Château-Renault et de Monthodon, il vous est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Comité des fêtes « Monthodon s'amuse », les frais de communication étant directement pris en charge par la CCCR.

D'autre part, la Maison du Tourisme pourrait sur le même temps accueillir une animation ponctuelle sur la libération de la Touraine, en lien avec un petit musée local privé.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Vu l'engagement de la Communauté de Communes à promouvoir le Tourisme,

Jean-Claude BAGLAN précise que l'on ne connaît pas encore le budget global.
Fabien HOUZÉ précise que la prochaine réunion aura lieu mercredi 26 juin 2024.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 10 000 € au comité des fêtes « Monthodon s'amuse » porteur du projet de l'évènement 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Touraine,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer les documents afférents.

7. CC 2024-068 Tarif des produits de la Maison du Tourisme – nouveaux produits

Brigitte DUPUIS donne la parole à Fabien HOUZÉ, Vice-Président en charge du Tourisme :

Il convient de compléter les tarifs pour de nouveaux produits qui seront appliqués pour cette année et les suivantes.

Suite à la délibération de la création de régie, la Communauté de Communes du Castelrenaudais prévoit d'une tarification sur les nouveaux produits mis en vente à la Maison du Tourisme. Celle-ci permettrait de mieux répondre aux besoins spécifiques des visiteurs, de développer la commercialisation et de promouvoir la destination.

Il est donc proposé de fixer les prix comme suit :

		Prix de vente TTC
Les Délicieux souvenirs Edmond & Simone	Gâteaux sablés (200g)	8,00 €
Édition la Simarre	Livre André Bauchant sa vie, son œuvre	36,00 €

De plus, afin de lutter contre la perte des produits alimentaires dont la date limite de consommation approche, il est proposé de réaliser une réduction de 50 % du prix de vente deux mois avant la date de péremption pour l'ensemble des articles répertoriés.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les prix des produits mis en vente initial deux mois avant la date de péremption des produits alimentaires.

ÉQUIPEMENT AQUATIQUE

8. CC 2024-069 Centre aquatique – Animation « Sensibilisation au sauvetage et au secourisme »

Brigitte DUPUIS donne la parole à Gino GOMMÉ, Vice-Président en charge de l'équipement aquatique intercommunal :

La noyade en France représente 39% des décès chez les moins de 5 ans (soit la première cause de ces décès) et la deuxième cause de mortalité entre 1 à 14 ans.

Si les victimes ou leurs proches avaient été mieux informées et sensibilisées aux dangers liés aux risques aquatiques, ces drames auraient pu être évités ou atténués.

C'est pourquoi, l'équipe castel'eau propose d'organiser une animation dédiée à la sensibilisation au sauvetage et au secourisme en partenariat avec l'association « sauvetage nautique de Tours », le mercredi 3 juillet 2024 de 15h à 18h.

Lors de cette journée, il sera proposé des ateliers de sauvetage et de secourisme, au tarif habituel

Une convention sera établie pour définir les modalités d'encadrement de l'animation.

Également, pour l'occasion, seront réutilisés tout au long de l'été les différents supports de communication relatifs à la prévention de la noyade (kakémonos, livrets).

Pour rappel, ces supports ont été réalisés pour : adopter les bons gestes/attitudes ; connaître les dangers potentiels de l'été et apprendre à réagir en cas de danger.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes et l'association « sauvetage nautique de Tours »
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

9. CC 2024-070 Castel'eau – Renouvellement des conventions avec le collège André Bauchant

Brigitte DUPUIS donne la parole à Gino GOMMÉ, Vice-Président en charge du suivi de l'équipement aquatique intercommunal :

En complément du dispositif « j'apprends à nager », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de renouveler la convention passée entre la Communauté de communes et l'association sportive du collège André Bauchant pour l'année scolaire 2024 / 2025. Cette convention précise les modalités du partenariat entre les deux parties.

De plus, la venue des élèves du collège André Bauchant à castel'eau pour des séances de natation, est assujettie à la mise en place d'une convention liant la Communauté de Communes, le collège André Bauchant et le Département d'Indre-et-Loire. Elle a pour but de préciser les modalités du partenariat entre les trois entités. Elle est obligatoire et à renouveler chaque année scolaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes et l'association sportive du collège André Bauchant,
- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes, le Département d'Indre-et-Loire et le collège André Bauchant,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à ces dossiers.

10. CC 2024-071 Castel'eau – Renouvellement des conventions avec le lycée professionnel Beauregard

Brigitte DUPUIS donne la parole à Gino GOMMÉ, Vice-Président en charge du suivi de l'équipement aquatique intercommunal :

La venue du Lycée des métiers de Beauregard dans notre établissement sur l'année scolaire 2024 / 2025 nécessite la mise en place d'une convention tripartite entre La Communauté de Communes, la Région Centre -Val de Loire et le Lycée des métiers de Beauregard, ainsi que la mise en place d'une convention bipartite entre la Communauté de Communes et le Lycée des métiers de Beauregard.

Il est proposé deux projets de convention précisant les modalités du partenariat entre la Communauté de Communes, la Région Centre-Val de Loire et le Lycée des métiers de Beauregard pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention tripartite entre la Communauté de Communes, la Région Centre -Val de Loire et le Lycée des métiers Beauregard.
- **APPROUVER** le projet de convention bipartite entre la Communauté de Communes et le Lycée des métiers Beauregard.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à ces dossiers.

11. CC 2024-072 Castel'eau – Modification des activités d'apprentissage

Brigitte DUPUIS donne la parole à Gino GOMMÉ, Vice-Président en charge du suivi de l'équipement aquatique intercommunal :

a. Modification du groupe « club castel'eau »

Depuis l'année scolaire 2018/2019, le Castel'eau propose l'activité 'Club Castel'eau' spécialement conçue pour les enfants âgés de 6 à 18 ans, capables de nager sur une distance de 50m : 25m en déplacement ventral et 25m en déplacement dorsal.

L'activité se déroule le mercredi et le samedi de 14h30 à 15h30, et représente la continuité de l'école de natation alliant perfectionnement et initiations à diverses activités aquatiques (water-polo, natation synchronisé, ...).

Depuis de nombreuses années, et surtout depuis la création du Pass Sport de l'État pour les associations, une certaine confusion a été ressentie par les usagers. Le terme 'club castel'eau' suggère qu'il s'agit d'un regroupement associatif.

Pour rappel, le groupe « école de natation » est constitué de deux groupes de niveau : le groupe « apprentissage » et le groupe « perfectionnement ».

Il est suggéré de changer le nom du groupe « club castel'eau » en créant un troisième groupe de niveau qui serait nommé : « école de natation / loisirs jeunes ».

La tarification demeurerait inchangée car elle est déjà en harmonie avec celle de l'école de natation, ce qui permet l'évolution des enfants d'un groupe à l'autre en cours d'année.

b. Modification des périodes d'activités pour les groupes d'apprentissage

Afin de renforcer le suivi pédagogique, il est proposé de modifier les cycles des cours collectifs. Actuellement, il est possible d'inscrire un adhérent soit au trimestre, soit à l'année pour apprendre à nager.

Il est proposé de remplacer les cycles trimestriels par des cycles au semestre pour renforcer l'apprentissage de la natation, passant de 10 séances à 15 séances minimum par cycle.

Cela aiderait également à limiter les annulations durant la dernière période de l'année. Cela avait pour conséquence de laisser des places vacantes sur des créneaux qui étaient au départ complet à partir de septembre

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la suppression de l'article « club castel'eau »,
- **CRÉE** un troisième groupe de niveau, de l'école de natation, nommé « loisirs jeunes »,
- **VALIDE** la suppression des périodes au trimestre pour l'ensemble des activités d'apprentissage,
- **CRÉE** les périodes au semestre pour l'ensemble des activités d'apprentissage.

12. CC 2024-073 Castel'eau – Grille d'exploitation à compter de la rentrée 2024 / 2025

Brigitte DUPUIS donne la parole à Gino GOMMÉ, Vice-Président en charge du suivi de l'équipement aquatique intercommunal :

Depuis plusieurs années, la France fait face à une pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs. Il en manque près de 5 000 d'après la fédération française de sauvetage et de secourisme.

Afin de ne pas reproduire la situation vécue l'année dernière, il est donc proposé de conserver l'organisation 2023/2024 du castel'eau afin de fonctionner, sur toutes les périodes confondues (période scolaire, petites vacances et grandes vacances) avec une équipe permanente à l'année à compter du 1er septembre 2024 / 2025.

a. Grille d'exploitation en période scolaire

Période scolaire 2024-2025					
	*Ouverture au public	*Espace bien-être	Activités de loisirs	Apprentissage	Scolaires/IME
Lundi	16h-20h	14h - 16h (sur réservation) 16h - 20h	Aquagym 16h-16h45 Aquabike 18h30-19h Aquatrampo 19h15-19h45	Ecole de natation : 17h05-17h35 (apprentissage) 17h45-18h15 (perfectionnement)	13h15-16h
Mardi	12h-14h 16h-20h	9h -12h (sur réservation) 12h - 14h 14h - 16h (sur réservation) 16h-20h	Aquagym 12h30 -13h15 Aquagym 16h-16h45 Aquabike 18h30-19h	Ecole de natation : 17h05-17h35 (apprentissage) 17h45-18h15 (perfectionnement) <u>Perf 'adultes</u> : 19h-20h	8h45 - 12h 14h-16h
Mercredi	9h-12h 14h30 - 20h	9h -12h 13h30-14h30 (sur réservation) 14h30 - 20h	Aquagym 10h15-11h Aquabike 11h15-11h45 Aquagym 18h15-19h	<u>Ecole de natation</u> : 13h30 - 14h30 (loisirs jeunes) 16h45-17h15 (apprentissage) 17h30-18h (perfectionnement) <u>Perf 'adultes</u> : 19h-20h	/
Jeudi	12h-14h	9h -12h (sur réservation) 12h - 14h 14h - 16h (sur réservation)	Aquatrampo 12h30-13h	/	8h45 - 12h 14h-16h
Vendredi	12h-14h 16h-20h	9h -12h (sur réservation) 12h - 14h 14h - 16h (sur réservation) 16h-20h	Aquabike 12h30-13h Aquagym 16h-16h45 Aquabike 18h30-19h Aquagym 19h15-20h	<u>Ecole de natation</u> : 17h05-17h35 (apprentissage) 17h45-18h15 (perfectionnement)	8h45 - 12h 14h-16h

Samedi	**9h-12h 14h30-17h	9h -12h (sur réservation) 13h30-14h30 (sur réservation) 14h30 - 17h	/	Ecole de natation : 13h30 - 14h30 (loisirs jeunes)	/
Dimanche	9h-13h	9h -13h	/	/	/

* Évacuation des bassins 15 min avant la fermeture de l'établissement

** Réservé à l'activité du samedi des plus petits

b. Grille d'exploitation durant les vacances scolaires

Petites vacances scolaires 2024/2025					
	*Ouverture au public	*Espace bien-être	Activités de loisirs	Apprentissage	ALSH
Lundi	Fermé	/	/	/	/
Mardi	12h-13h45 15h - 18h	12h-13h45 13h45-15h (sur réservation) 15h - 18h	Aquagym 12h30-13h15 Aquabike 18h-18h30	Stage de natation 13h35 - 14h20	9h45-11h
Mercredi	10h-12h 15h - 18h	10h-12h 13h30-15h (sur réservation) 15h - 18h	Aquagym 10h15-11h00	Stage de natation 13h35 - 14h20	/
Jeudi	12h-13h45 15h - 18h	12h-13h45 13h45-15h (sur réservation) 15h - 18h	Aquatrampo 12h30-13h	Stage de natation 13h35 - 14h20	9h45-11h
Vendredi	12h-13h45 15h - 20h	12h-13h45 13h45-15h (sur réservation) 15h - 20h	Aquabike 12h30-13h Aquagym 19h15-20h	Stage de natation 13h35 - 14h20	9h45-11h
Samedi	**9h-12h 14h30 - 17h	9h-12h (sur réservation) 13h30-14h30 (sur réservation) 14h30 - 17h	/	Stage de natation 13h35 - 14h20	/
Dimanche	9h-13h	9h -13h		/	/

* Évacuation des bassins 15 min avant la fermeture de l'établissement

** Réservé à l'activité du samedi des plus petits

Période estivale 2025					
	*Ouverture au public	*Espace bien-être	Activités de loisirs	Apprentissage	ALSH
Lundi	Fermé				
Mardi	12h-13h45 15h - 19h	12h-13h45 13h45-15h (sur réservation) 15h - 19h	Aquagym 12h30-13h15 Aquabike 18h30-19h	Stage de natation 13h35 - 14h20	9h45-11h
Mercredi	10h-12h 15h - 19h	10h-12h 13h30-15h (sur réservation) 15h - 19h	Aquagym 10h15-11h00 Aquagym 18h15 - 19h	Stage de natation 13h35 - 14h20	/
Jeudi	12h-13h45 15h - 19h	12h-13h45 13h45-15h (sur réservation) 15h - 19h	Aquatrampo 12h30-13h Aquabike 18h30-19h	Stage de natation 13h35 - 14h20	9h45-11h
Vendredi	12h-13h45 15h - 20h	12h-13h45 13h45-15h (sur réservation) 15h - 20h	Aquabike 12h30-13h Aquagym 19h15-20h	Stage de natation 13h35 - 14h20	9h45-11h

Samedi	**9h-12h 14h30 - 17h	9h-12h (sur réservation) 13h30-14h30 (sur réservation) 14h30 - 17h	/	Stage de natation 13h35 - 14h20	/
Dimanche	9h-13h	9h -13h	/	/	/

* Évacuation des bassins 15 min avant la fermeture de l'établissement

** Réservé à l'activité du samedi des plus petits

Pour précision, les horaires proposés ci-dessus tendent à répondre aux demandes formulées par nos usagers telles que :

- Une ouverture sur le temps méridien
- Le maintien à minima une soirée dans la semaine
- L'accueil des ALSH en dehors du temps public
- Le maintien d'une ouverture en matinée le mercredi.

Les grilles d'ouverture proposées ci-dessus rentreront en vigueur à compter de la rentrée 2024/2025.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE les horaires d'ouverture au public comme proposés ci-dessus.

13. CC 2024-074 Centre aquatique – Tarifs 2024 / 2025

Brigitte DUPUIS donne la parole à Gino GOMMÉ, Vice-Président en charge du suivi de l'équipement aquatique intercommunal :

Considérant l'augmentation appliquée sur l'année 2022-2023 de 10%,

Considérant l'augmentation appliquée sur l'année 2023-2024 de 15%,

Considérant la proposition faite, ci-avant, relative à la modification des cycles pour les cours d'apprentissage,

Il est proposé d'augmenter de 3% l'ensemble des tarifs, en y ajoutant celui correspondant à la création du cycle au semestre, à partir de l'année scolaire 2024-2025 :

Tarifs tout public :

	Prestations	Tarifs TTC
Espace aquatique	Enfant moins de 3 ans	1,50 €
	Carte de 10 entrées enfant - 3 ans	11,30 €
	Enfant 3- 9 ans	2,60 €
	Carte de 10 entrées enfant 3-9 ans	22,70 €
	Enfant 10- 17 ans / tarif réduit	3,60 €
	Carte de 10 entrées enfant 10-17 ans/ tarif réduit	28,80 €
	Entrée adulte (+ 18 ans)	4,60 €
	Carte de 10 entrées adulte	40,20 €
Espace bien-être	Bien être uniquement	8,20 €
	Carte de 10 entrées bien être uniquement	72,60 €
	Bien être + espace aquatique	11,30 €
	Carte de 10 entrées bien être + espace aquatique	102,50 €
Activités de loisirs	Séance aquagym	11,30 €
	Carte de 10 séances aquagym	102,50 €
	Carte de 30 séances aquagym	285,80 €
	Location aquabike	4,10 €
	Séance aquabike / aquatrampo	13,40 €
	Carte de 10 séances aquabike / aquatrampo	121,00 €
	Pass'activité 30 séances	335,30 €

	Pass'activité 50 séances	469,70 €
Cours collectifs	Ecole de natation / perf 'adulte - Unité	9,30 €
	Ecole de natation / perf 'adulte - Semestre	139,10 €
	Ecole de natation / perf 'adulte - Annuel	241,50 €
Stage de natation	Stage de 4 séances	46,90 €
	Stage de 8 séances	79,80 €
	Stage de 5 séances	56,10 €
	Stage de 10 séances	95,80 €
Samedi des plus petits	Unité (1 adulte + 1 enfant de moins de 6 ans)	8,20 €
	Carte de 10 séances (1 adulte + 1 enfant de moins de 6 ans)	72,60 €
	Personne supplémentaire	4,60 €
	Carte de 10 séances personne supplémentaire	40,20 €
Formule anniversaire	Option 1	40,20 €
	Option 2	80,30 €
Divers	Carte perdue	3,10 €
Alsh	Moins de 25 enfants (tarif à l'unité)	2,60 €
	Plus de 25 enfants (forfait)	67,00 €

ABONNEMENTS ANNUELS		Tarifs TTC	
Nominatifs payés en une fois ou 12 fois sur engagement d'un an		Mois	Année
PASS' CASTEL'EAU Accès illimité à l'Espace aquatique + Bien-être		32,19 €	386,30 €
PASS' BIEN-ÊTRE Accès illimité à l'Espace bien-être		24,16 €	289,90 €
PASS' AQUATIQUE		Tarifs TTC	
Accès illimité à l'Espace aquatique	Adulte	16,09 €	193,10 €
	Tarif réduit/ enfant de 10-17 ans	13,43 €	161,20 €
	Enfant 3-9 ans	10,73 €	128,80 €

Tarifs pour les CSE :

Prestations	Tarifs TTC	
Carte de 10 entrées – piscine CSE	Adulte	40,20 €
	Tarif réduit RSA – Handicapé / accompagnant	28,80 €
	10-17 ans - étudiant	28,80 €
	3 – 9 ans	22,70 €
	Moins de 3 ans	11,30 €
Carte de 10 entrées bien-être CSE	72,60 €	
Carte de 10 entrées bien-être et piscine CSE	102,50 €	
Carte de 10 entrées aquagym CSE	102,50 €	
Carte de 30 entrées aquagym CSE	285,80 €	
Carte de 10 entrées Aquabike / aquatrampo CSE	121,00 €	
Pass' 30 séances CSE	335,30 €	
Pass' 50 séances CSE	469,70 €	

Tarifs porteurs de la carte CNAS :

Prestations	Tarifs CNAS TTC	
Carte de 10 entrées - piscine	Adulte	36,15 €
	Tarif réduit RSA – Handicapé / accompagnant	25,96 €
	10-17 ans - étudiant	25,96 €
	3 – 9 ans	20,39 €
	Moins de 3 ans	10,20 €
Carte de 10 entrées bien-être	65,35 €	
Carte de 10 entrées bien-être et piscine	92,24 €	

Carte de 10 entrées aquagym	92,24 €
Carte de 30 entrées aquagym	257,24 €
Carte de 10 entrées Aquabike / aquatrampo	108,92 €
Pass' 30 séances	301,74 €
Pass' 50 séances	422,71 €

Pass' aquatique	Adulte	173,81 €
	Tarif réduit Handicapé/accompagnant	145,08 €
	10-17 ans - étudiant	145,08 €
	3 – 9 ans	115,88 €
	Pass' bien-être	260,95 €
	Pass'castel'eau	347,63 €

Tarifs TTC pour la location de l'espace bien être

Heures	1	2	3
Tarifs TTC actuels	178,50 €	331,00 €	473,50 €
Augmentation 3 % Arrondi au dixième	183,90 €	340,90 €	487,70 €

Personnel	Lignes d'eau			
	1	2	3	4
1 MNS	Tarif TTC 40,20 €	Tarif TTC 80,90 €	Tarif TTC 106,60 €	Tarif TTC 134,40 €
2 MNS	80,90 €	121,00 €	147,30 €	174,60 €
3 MNS	121,00 €	161,70 €	187,50 €	214,80 €

Tarifs spécifiques pour les établissements scolaires

	Tarifs TTC
1 Groupe - Classe avec 2MNS (1 encadrant et 1 surveillance du bassin) avec bassin complet	174,60 €
1 Groupe - Classe avec 2 MNS (1 encadrant et 1 surveillance du bassin) avec bassin partagé	121,00 €
2 Groupe - Classe avec 3 MNS (2 encadrants et 1 surveillance)	214,80 €
Collège/Lycée avec 2 lignes et 1 MNS (surveillance)	80,90 €
Collège/Lycée avec bassin + 1 MNS	134,40 €

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** les tarifs pour l'accès au castel'eau, Centre aquatique intercommunal, tels que présentés ci-dessus à partir de la rentrée 2024-2025.

FINANCES

14. CC 2024-075 Subvention Secours populaire

Brigitte DUPUIS donne la parole à Alain DROUET, Vice-Président en charge des finances :

Lors de sa rencontre avec les membres du Bureau communautaire le 22 mai dernier, le directeur du Secours populaire d'Indre-et-Loire a fait part des difficultés financières qu'ils rencontrent au sein de l'association ; en effet, depuis la crise du COVID et l'augmentation des coûts des énergies, ils ont constaté une hausse des demandes d'aide, y compris de familles dont les parents travaillent. Il explique que l'objectif du Secours populaire est de déployer une solidarité (alimentaire, d'apprentissage du français, de vente de mobiliers à très bas prix etc.) afin d'aider les personnes à sortir de la précarité : le but est d'apporter un soutien mais pas de faire la charité.

Il a indiqué par ailleurs qu'il n'y avait pas de concurrence entre les associations caritatives, plutôt une complémentarité. Elles travaillent ensemble, et fait valoir que leurs critères sont différents.

Sur Château-Renault, 10 bénévoles permettent de tenir le comité et un directeur salarié. Il y a beaucoup de travail. Les bénévoles peuvent être également bénéficiaires, c'est une façon d'apporter leur soutien à la solidarité.

De sa démarche de sensibilisation des difficultés rencontrées, le directeur sollicite des élus du Bureau communautaire une révision du prix du loyer actuel pour leurs locaux situés sous le cinéma, dont la Communauté de communes est propriétaire.

Les membres du Bureau, à la majorité (2 abstentions) se sont montrés favorables à une baisse du loyer/charges à 50 %.

Le montant annuel loyer/charges comprises pour le local loué rue de la République est estimé à 2 420,50 € pour l'année 2024.

Le bail étant passé devant notaire et nécessitant une démarche administrative correspondant à un avenant, il est apparu plus simple de voter une subvention pour l'année 2024 qui correspondrait à une baisse de 50 % ; c'est pourquoi, il vous est proposé de voter une subvention de 1 210 €.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30	Abstention / nul : 1 (Frédéric LAUGIS)
Suffrages exprimés : 29	Majorité absolue : 15
POUR : 29	CONTRE : 0

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 1 210 € au Secours populaire au titre de l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15. CC 2024-076 Subvention Croix rouge

Brigitte DUPUIS donne la parole à Alain DROUET, Vice-Président en charge des finances :

Considérant la demande du Secours populaire d'obtenir une aide financière par la baisse du loyer/charges de leur local, rue de la République à Château-Renault, propriété de la communauté de communes,

Par équité de traitement des associations caritatives, locataires de locaux appartenant à la Communauté de communes, et en raison du travail de solidarité et d'entre-aides que la Croix Rouge apporte sur le territoire,

Sur proposition des membres du Bureau communautaire réunis le 22 mai 2024, à la majorité,

Le montant annuel loyer/charges comprises pour le local loué rue de la République est estimé à 3 650 € pour l'année 2024.

Le bail étant passé devant notaire et nécessitant une démarche administrative correspondant à un avenant, il est apparu plus simple de voter une subvention pour l'année 2024 qui correspondrait à une baisse de 50% ; c'est pourquoi, il vous est proposé de voter une subvention de 1 825 €.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30	Abstention / nul : 1 (Frédéric LAUGIS)
Suffrages exprimés : 29	Majorité absolue : 15
POUR : 29	CONTRE : 0

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 1 825 € à la Croix rouge au titre de l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

16. CC 2024-077 Budget général – Décision modificative n° 2

Brigitte DUPUIS donne la parole à Alain DROUET, Vice-Président en charge des finances :

En date du 3 juin, le service de gestion comptable de Joué-lès-Tours nous a informé qu'un montant de 14 278,50 € a été versé à tort avec le libellé subvention de fonctionnement au titre du FNADT. Il convient de transfert des crédits au chapitre 67 afin de régulariser l'écriture.

La perspective d'ouvrir une maison de l'enfance sur le Castelrenaudais nécessite d'abonder le chapitre 20 afin d'étudier les possibilités d'aménager un bâtiment par un transfert de crédits.

Chapitre	Imputation	Dépense fonctionnement	Recette fonctionnement	Dépense investissement	Recette investissement
67 – Charges spécifiques	020 / 673 / Sce 11	+ 14 280,00 €			
011 – Charges à caractère général	01 / 611 / Sce 99	- 14 280,00 €			
20 – Immobilisations incorporelles	020 / 2031 / Sce 99			+ 12 000,00 €	
21 – Immobilisations corporelles	01 / 2188 / Sce 99			- 12 000,00 €	
Total		+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la décision modificative de transferts de crédits du Budget Général, détaillée ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

17. Comptes-rendus des Commissions et Syndicats

Sans objet

18. Informations diverses

- **Espace de parents**

Marc LEPRINCE rappelle le projet de regrouper l'ensemble des services s'adressant aux parents, (RPE, LAEP, REAAP, PMI etc.) dans un même lieu qui serait un guichet unique. Une étude de faisabilité sur l'ancienne imprimerie Trottereau est en cours et sera présentée lors d'un prochain bureau. Catherine DATTÉE trouve qu'on en fait beaucoup pour les parents, mais que c'est de plus en plus compliqué avec les enfants. Isabelle SÉNÉCHAL fait remarquer qu'il y a beaucoup de services, parfois méconnus et qu'un lieu dédié serait effectivement important.

- **Rapport d'activité 2023**

- Agence de l'eau Loire-Bretagne est consultable à la Communauté de Communes aux horaires d'ouverture.

- **Budget Immeubles de rapport :**

Utilisation de la fongibilité des crédits.

Pour faire suite à la décision de remise du loyer sur un bureau de la Maison de santé Émile ARON du 22 mai 2024, un transfert de crédits a été mis en œuvre selon la modalité suivante :

Chapitre	Nomenclature	montant
Chapitre 011 charges à caractère général	020-611-sce 99	- 2 500,00 €
Chapitre 65 charges de gestion courante	410-6577-sce 14	+ 2 500,00 €

- **Achat terrains**

Brigitte DUPUIS informe que des négociations sont en cours pour l'acquisition de 7 hectares auprès de M. Calmon.

- **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**

Alain DROUET informe que le PLPDMA consiste à mettre en œuvre un ensemble d'actions coordonnées pour la prévention et la réduction des déchets.

- **Heures gourmandes**

Fabien HOUZÉ rappelle les animations : le 27 juin à Dame-Marie-les-Bois ; le 11 juillet à Le Boulay ; le 18 juillet à Neuville-sur-Brenne et le 25 juillet à Crotelles.

- **Bouchon de Château-Renault**

Dimanche 23 juillet 2024

- **Orée des sons**

Du vendredi 28 juin au dimanche 30 juin 2024 à Nouzilly

- **Prochain Conseil communautaire** : le mercredi 17 juillet 2024.

19. Questions diverses

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

Publication le
La Présidente
Brigitte DUPUIS



La secrétaire
Catherine DATTÉE



